



Opération de site pilote

Atelier première
approche paysagère
Egligny – 31 mai 2018

Les intervenants

- **EPTB Seine Grands Lacs / Maître d'ouvrage :**
 - Marc Vincent : Directeur Général des Services Techniques
 - Claudine Jost : Directrice de l'hydrologie et de la Bassée
 - Aurélie Paindavoine : Chef de projet foncier environnement
 - Pascal Laugier : Chef de projet technique

- **Garante de la concertation:**
 - Isabelle Jarry

- **Hydratech / Ingénierie Eau et Milieux Aquatiques :**
 - Benoit Cortier : Directeur génie fluvial et côtier

- **Land'Act / Aménagements paysagers :**
 - Philippe Thébaud : Vice-Président
 - Benjamin Thébaud : Directeur général
 - Anne Augarde : Paysagiste Concepteur

- **Sensee / Communication et concertation :**
 - Eric André : Directeur conseil
 - Claire Lugné : Chef de projet
 - Coline Grégoire : Consultante

- **Temps 1 : présentation de l'avancement des études**
 - Etudes préliminaires
 - Stratégie foncière
 - Approche paysagère
 - Poursuite de l'opération

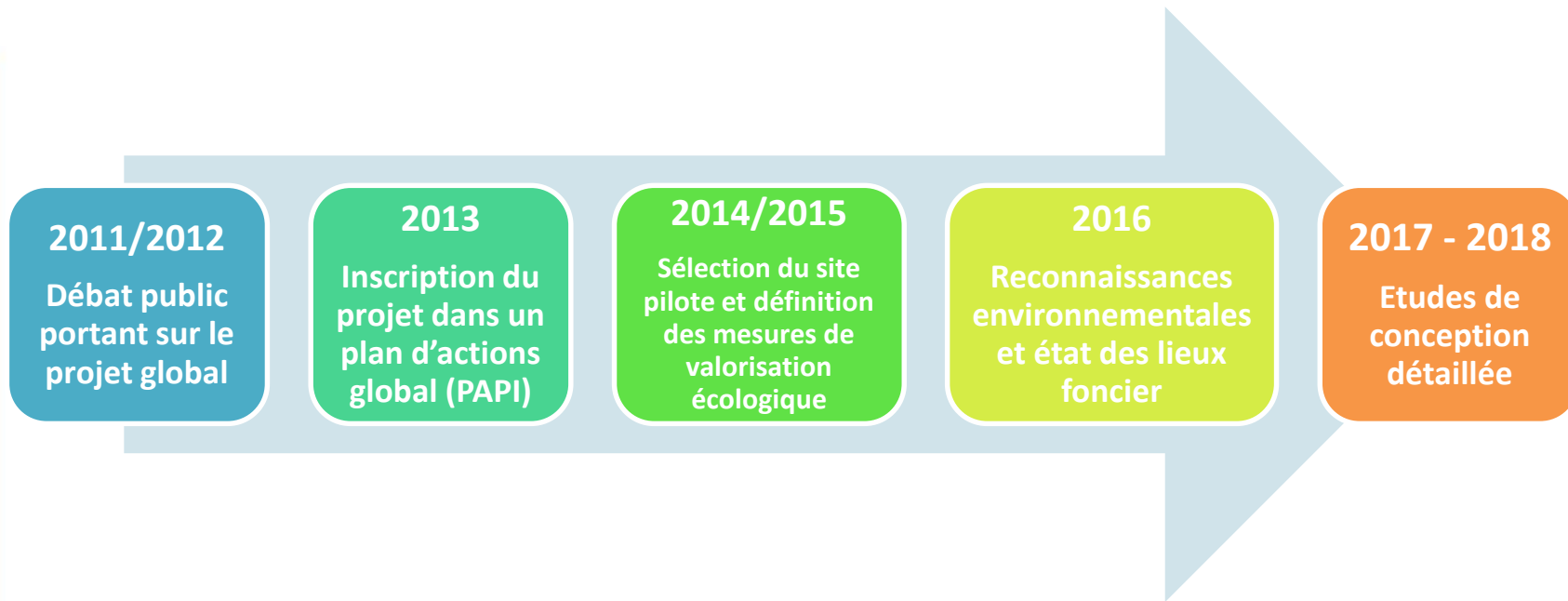
- **Temps 2 : réflexion en groupe sur les accès et circulations**

- **Temps 3 : mise en commun et échanges**



1. PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Où en sommes nous ?





Etudes préliminaires

Des reconnaissances in situ

- Levés topographiques => *connaître le lit de l'Auxence, les plans d'eau, des zones boisées et peu accessibles*
- Connaissance de la nature des sols => *5 méthodes différentes pour connaître la nature des sols à l'emplacement des futures digues.*

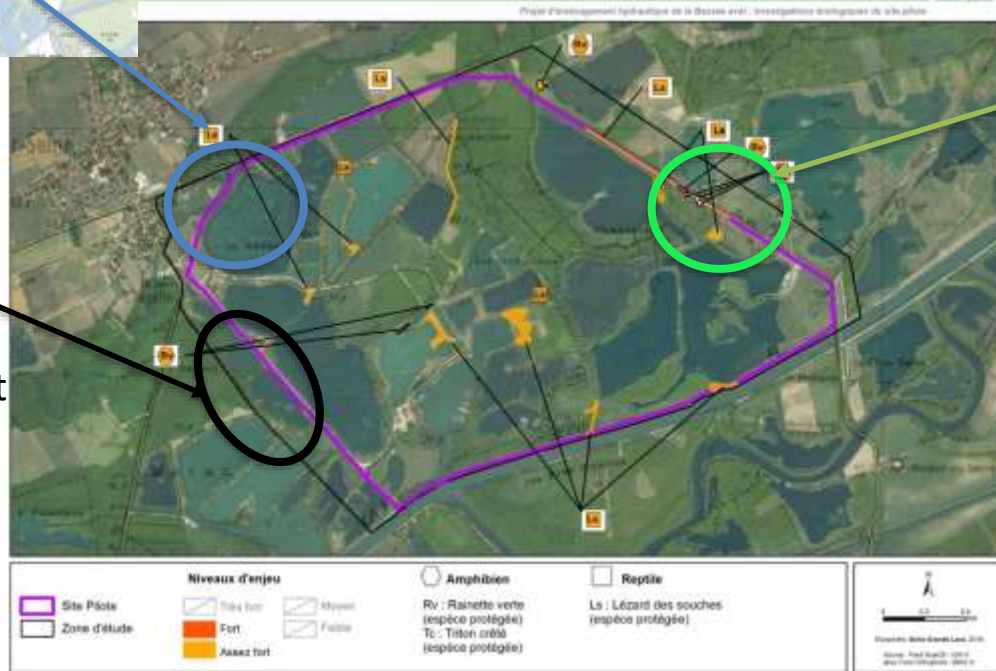


Prise en compte des contraintes pour actualiser le tracé

Espace de mobilité Auxence

Prise en compte du
fuseau de mobilité de
l'Auxence

Localisation des enjeux herpétologiques



Tracé

Réflexion sur
l'élargissement
du site

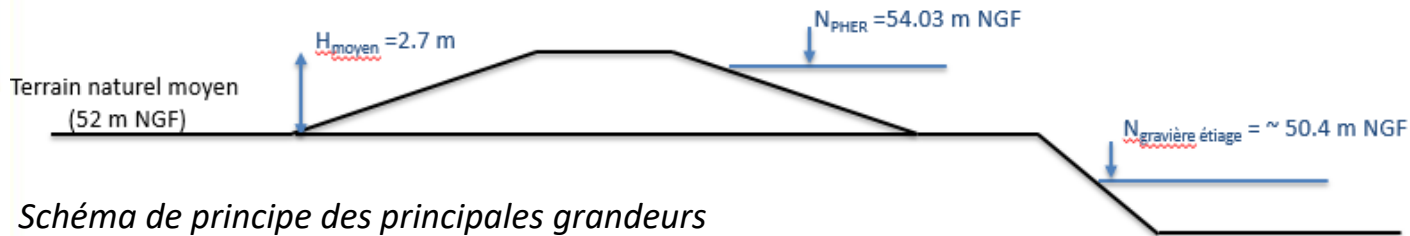
Présence du
triton crêté et
de mares
fonctionnelles



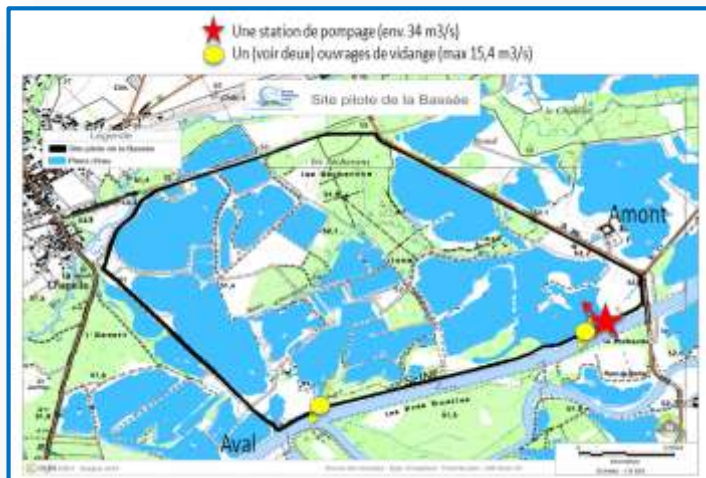
Triton crêté

Synthèse de la solution retenue

Caractéristiques	Tracé C
Capacité de stockage	10 M m ³
Hauteur moyenne des digues	~ 2.7 m
Hauteur moyenne du niveau d'eau (à partir du sol)	2 m
Superficie	360 ha
Emprise au sol moyenne	~21 m
Largeur en crête	4.5 m 7 m minimum pour l'accès à la station



2 positionnements envisagés



=> Nécessité de maintenir une connexion avec le plan d'eau aval

- + écoulement mieux réparti
- + existence d'une connexion
- + orientation par rapport à la Seine (aspects navigation et piscicole)
- + risque d'érosion des sols moins important

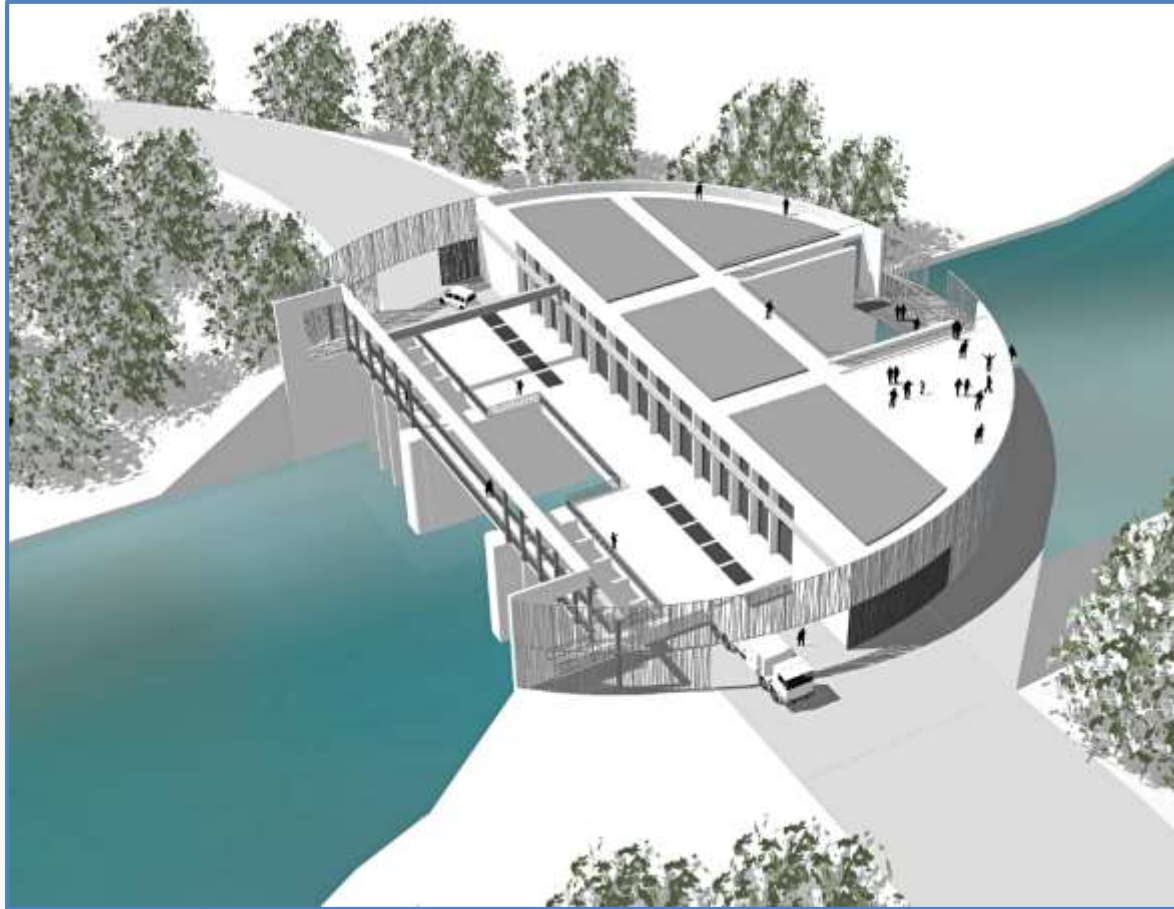
Positionnement de la station de pompage

Station de pompage



Accès à la station depuis Châtenay-sur-Seine par la digue Ouest

Station de pompage



Station de pompage



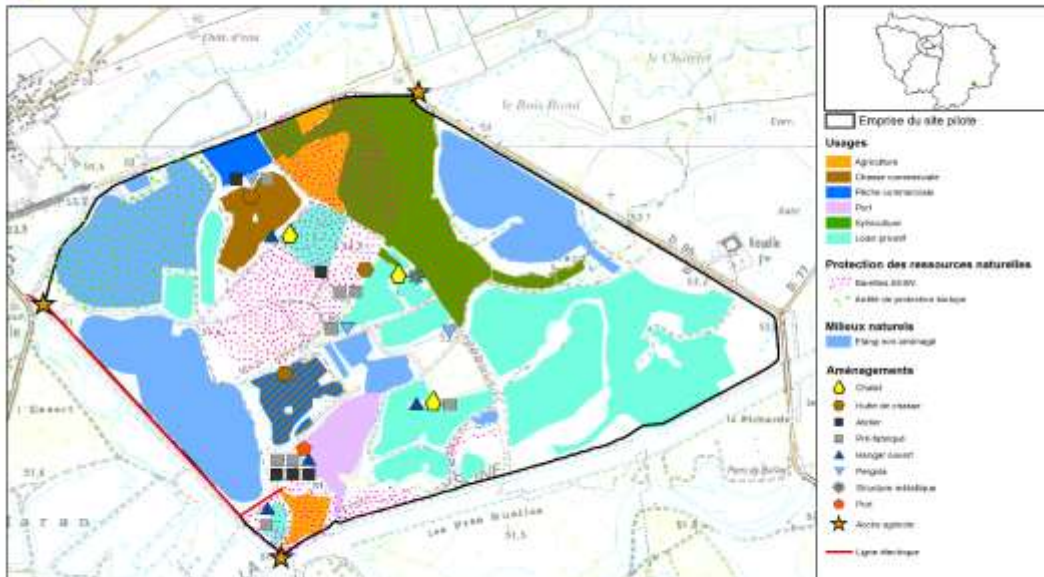


Stratégie foncière



Des usages multiples

Synthèse des usages identifiés
Site pilote, Basseée



- **Pêche commerciale** : 2 propriétés
- **Chasse commerciale** : 3 propriétés
- **Activité de batellerie et de bateau logement**
- **Agriculture** : 2 exploitations
- **Sylviculture** : 1 plan simple de gestion (42 ha)
- **Étang de loisir aménagé** : 10 propriétés
- **Étang de loisir non aménagé** : une dizaine de propriétés environ



Intégration des usages

Des réflexions sont en cours afin d'adapter les usages présents à la mise en service du site pilote:

- **Pêche** : travail en cours avec la fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et un prestataire piscicole
- **Chasse** : travail en cours avec la fédération de chasse de Seine et Marne et l'association de chasse au gibier d'eau
- **Etangs de loisirs**: mise en sécurité des engins et du matériel, alerte des propriétaires et gestionnaires



Grands principes de la stratégie foncière

- **Sous les digues et espaces techniques attenants:**
 - Acquisition à l'amiable ou par expropriation à l'issue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- **A l'intérieur du site pilote:**
 - Servitude de surinondation, assortie de protocoles d'indemnisation des usages
- **Les sites accueillant la valorisation écologique:**
 - Acquisition foncière ou conventionnement de longue durée
- **Les sites accueillant les mesures compensatoires:**
 - Acquisition foncière, conventionnement de longue durée ou expropriation

Désignation prochaine d'un prestataire foncier

La servitude de surinondation

A la mise en place d'une servitude de surinondation est associée la définition de **protocoles indemnisations particuliers**. Ils permettront le versement d'indemnités spécifiques à la **construction de l'ouvrage et à l'issue des mises en eau** :

- **Agriculture** : indemnisations des propriétaires (% de la valeur vénale des terrains) et exploitants (indemnités de pertes d'exploitation, pertes de récolte) ⇒ **travail en cours avec les représentants agricoles**
- **Sylviculture** : mesures d'adaptation et d'indemnisation à définir pour les espaces faisant l'objet d'une activité forestière ⇒ **travail en cours avec les représentants forestiers**
- **Pêche et chasse** : indemnisation et adaptation variant en fonction d'un usage commercial ou de loisirs ⇒ **travail en cours avec la fédérations de chasse de Seine et Marne et d'un prestataire spécifique pour l'activité piscicole**

Les propriétaires peuvent user de leur droit de délaissement auprès de l'EPTB

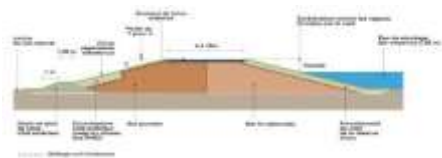




Poursuite de l'opération

Prochaines actions

- Diffusion d'une **lettre d'information n°4**
- Rencontre par le prestataire en charge de **l'indemnisation piscicole** des propriétaires/gestionnaires => à *partir de l'été*
- **Acquisition foncière/conventionnement:**
 - Evaluation, durant l'été, des parcelles par les services des domaines
 - Rencontre par le prestataire foncier des propriétaires
- Organisation **d'un atelier sur les modalités de gestion du site** (mise en service et gestion post vidange) => *cet hiver*
- Organisation **d'une réunion publique** en fin d'année 2018



2017 -2019

Conception détaillée
du site pilote et des
mesures de
valorisation
écologique

Evaluation des
incidences

Eté 2019

Dépôt des
dossiers

2020

Etude d'impact
et enquête
publique (été
2020)

Autorisations
administratives

2021-2023

Acquisition
foncières et
travaux





Approche Paysagère

La démarche paysagère

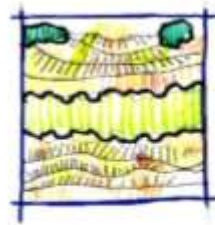
Le paysage



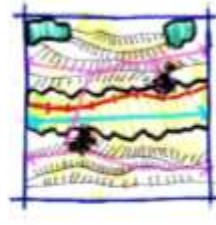
La démarche paysagère



Enjeux paysagers



UN VALLON



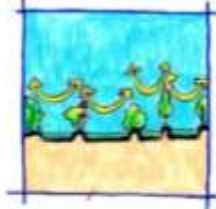
DES LIAISONS TRANSVERSALES



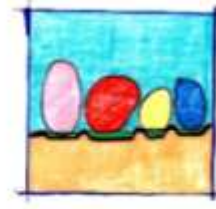
UN PAYSAGE "PATCHWORK"



UNE KYRIELLE D'ÉTANGS-CLAIRIÈRES



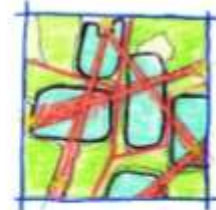
UN PAYSAGE FERMÉ



RESPECT DES ENTITÉS



LIAISONS PHYSIQUES



LIAISONS VISUELLES

PROFIL DES DIGUES

Le paysage est impacté par les trois éléments qui composent une digue : la crête, les talus et le pied de digue.

LES TALUS

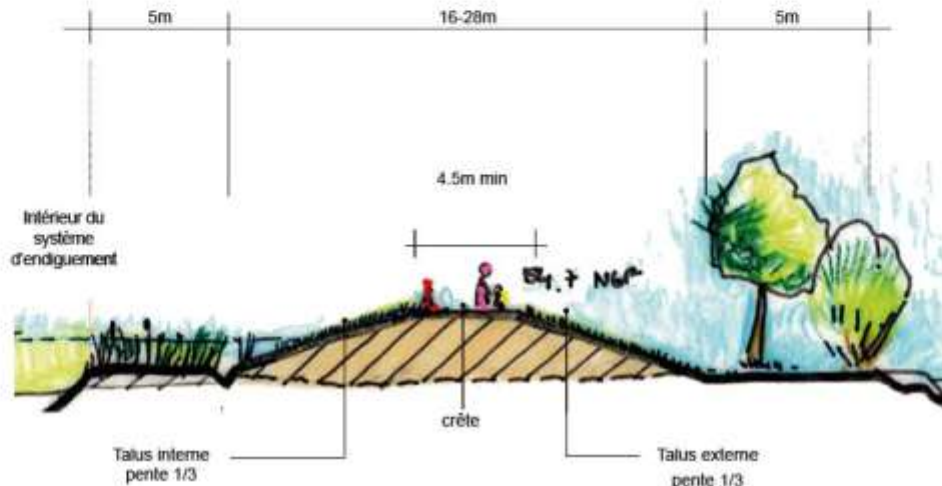
L'enjeu fondamental du talus est la pente. Une pente de 1/3 garantit une grande stabilité. C'est une pente relativement faible qui permet son franchissement par la faune. Néanmoins l'emprise de la digue sur certains sites obligera à modifier cet aspect avec un traitement technique différent. Les pentes pourront être asymétriques en fonction des contraintes écologiques, paysagères ou foncières.

LA CRÊTE

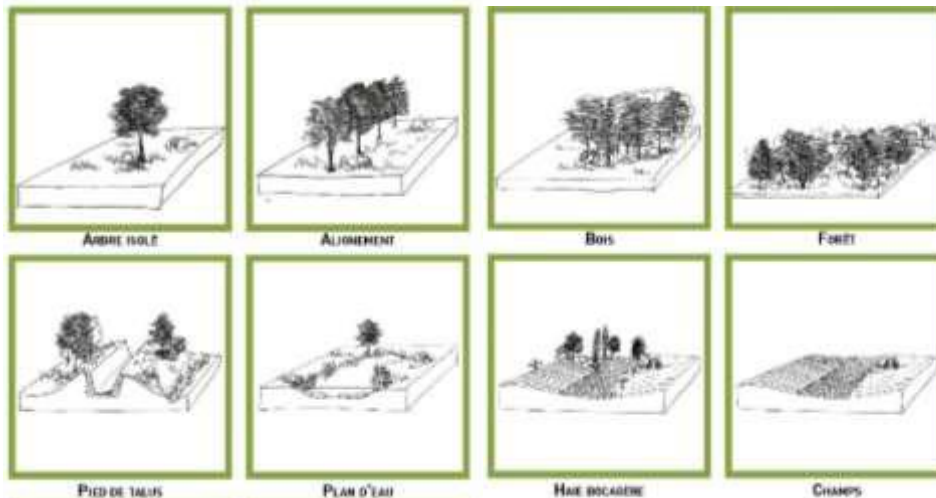
La crête de digue variera de 4.5m à 16m en fonction de son usage. Le principe est que la crête sera transitable pour l'entretien de la digue. Cet usage pourra être complété avec ceux d'autres pratiques en parallèle. La mise en place d'une voie pour les vélos et les piétons à une juste échelle en fonction des charges du site constitue une hypothèse à considérer.

La largeur minimale pour les piétons est de 2m. Elle est de 3m pour les vélos dans les deux sens (sans piétons). La charge des visiteurs potentiels sur le site pilote n'augmentera pas notablement. C'est la raison pour laquelle la largeur additionnelle de 5m demandée pour accueillir piétons et vélos peut se réduire à 4.5m.

En cas d'utilisation de la crête comme voie de circulation communale, la largeur de celle-ci pourra aller jusqu'à 16m.



Une palette
adaptée en
fonction du
rapport à
l'environnement
proche

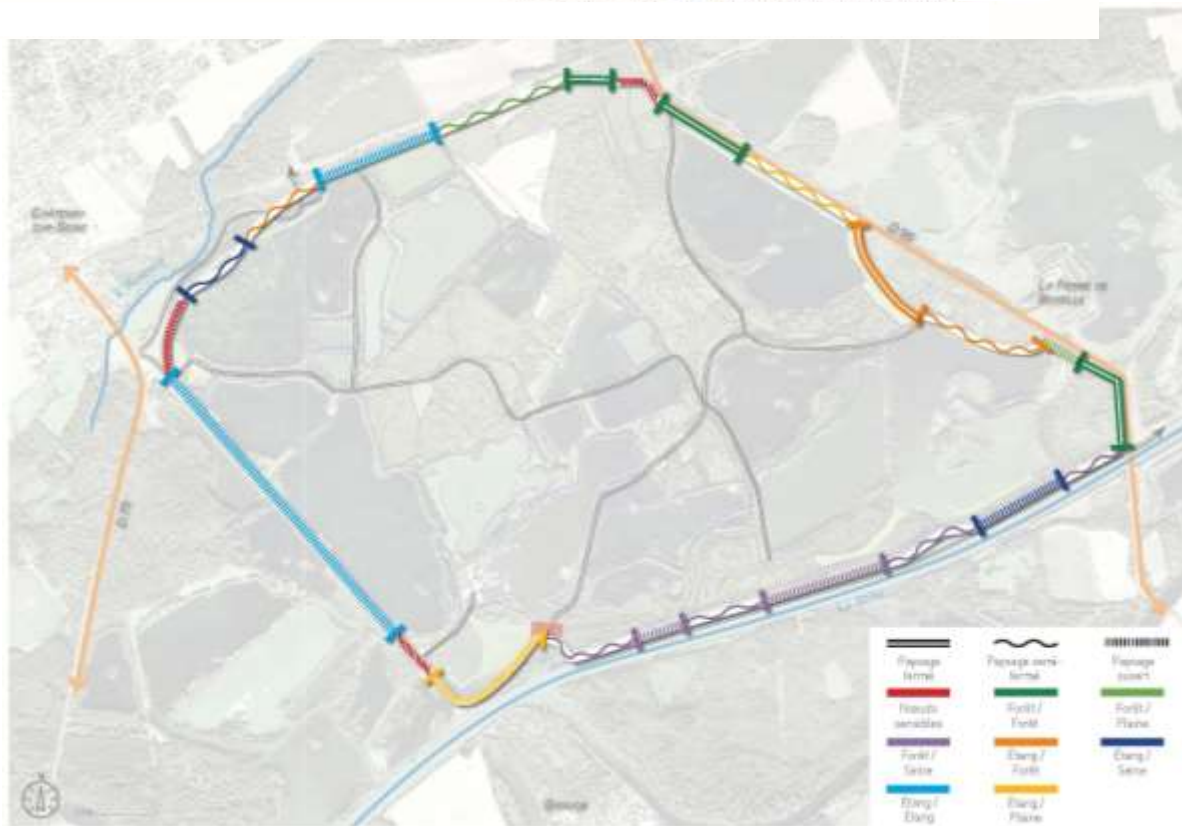


La démarche paysagère

Axes visuels et Repères / VISIBILITÉ ET PERCEPTION DU PAYSAGE

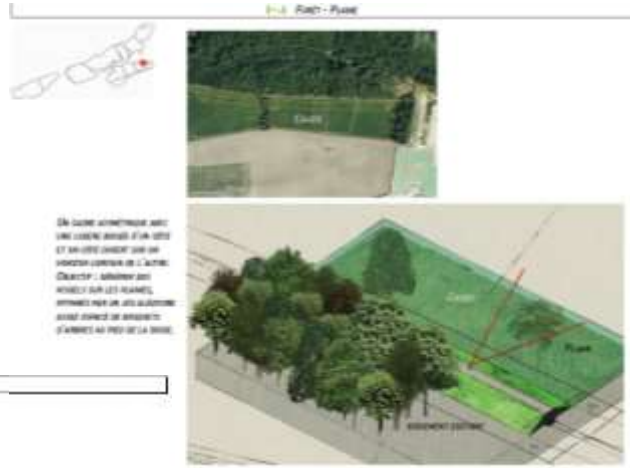
Le paysage

Une palette adaptée en fonction du rapport à l'environnement proche

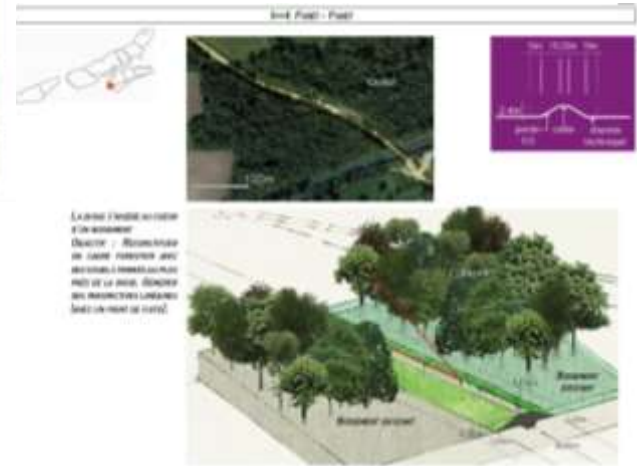


La démarche paysagère

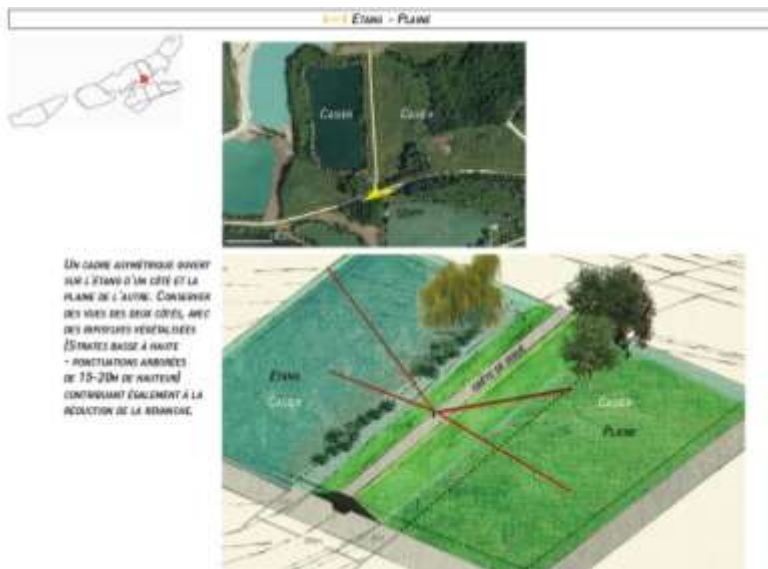
Digues et milieu Naturel



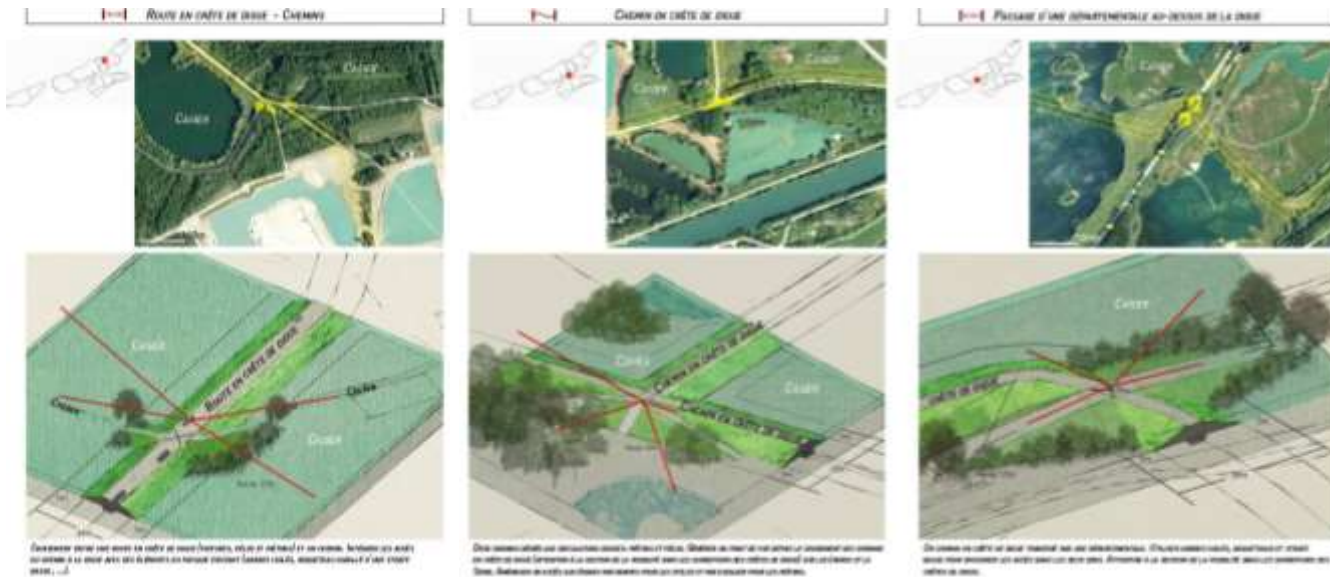
Voie urbaine	Pente terminale	Robuste végétation
Voie de terre	Forêt / bois	Forêt / bois
Forêt / bois	Forêt / bois	Forêt / bois
Forêt / bois	Forêt / bois	



Digues et eau



Digues circulées



Articuler la géométrie et la matérialité avec les usages

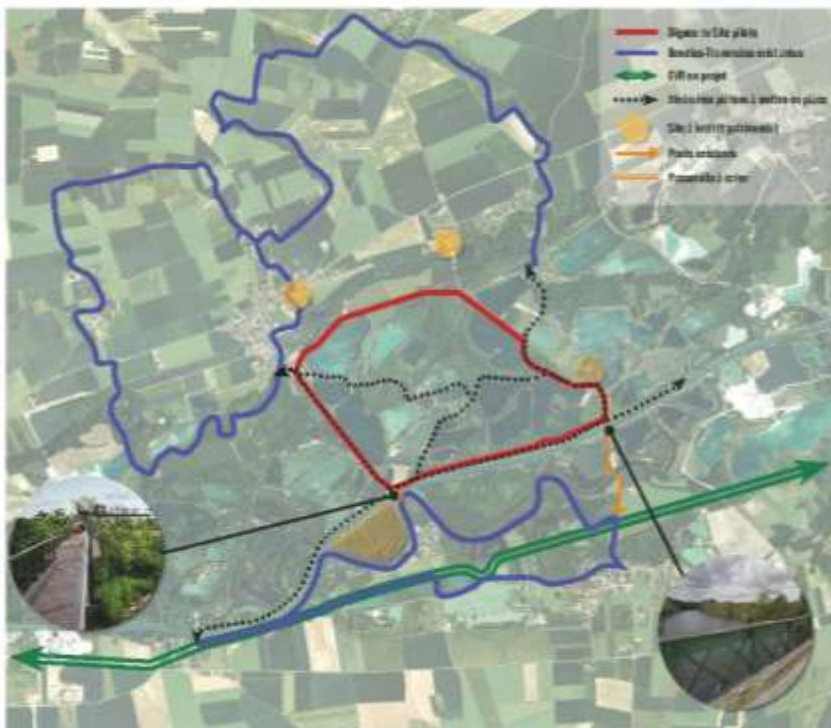


Exemple dans un réseau routier

Il est opportun de créer des liaisons pédestres et cyclables avec celles qui existent à proximité du site pilote. Les digues pourraient être support par endroits de ces nouveaux cheminements. Il ne nous semble pas en revanche intéressant de rendre l'ensemble des digues praticables mais de cibler les tronçons donnant des panoramas qualitatifs sur le grand paysage.



ARTICULER LA GÉOMÉTRIE ET LA MATÉRIALITÉ DES DIGUES AVEC LES POSSIBLES USAGES SUR LA DIGUE



Liens aux cheminements pédestres et cyclables, existants ou en projet

La démarche paysagère

Première proposition de circulation



Premières réflexions

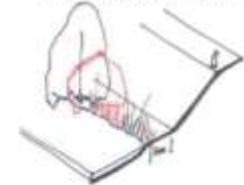
La démarche paysagère



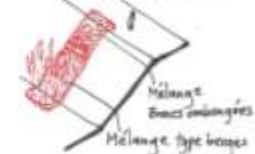
DIGUE ENTRE ÉTANGS - ACCÈS À LA STATION DE POMPAGE



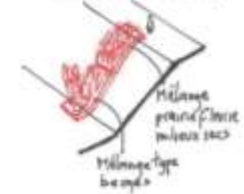
BORDS D'ÉTANG PEU IMPACTÉS



MIXTE ZONES OMBRAGÉES



MIXTE ZONES ENSOLEILLÉES



Routes RD et accès aux espaces techniques
Sur crête
Entroûle ou Bicoche 4m de largeur

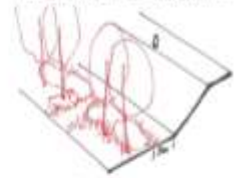
La démarche paysagère



Chemins piétons, vélos et voitures
Sur crête
Béton désactivé ou bicouche - 4.5m de largeur

DIGUE PROCHE DE LA VOIE FERRÉE

ALIGNEMENT D'ARBRES - OUVERTURES



HAE ARBUSTIVE



PLANTATION D'UN NOUVEAU BOISEMENT



MIXTE ZONES OMBRAGÉES



MIXTE ZONES ENSOLEILLÉES



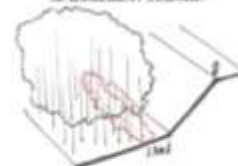
La démarche paysagère

DIGUE ENTRE LA SEINE ET UN ÉTANG - PISTE CYCLABLE ET CHEMIN PIÉTON PRINCIPAL (AVEC VOIE DE SERVICE)

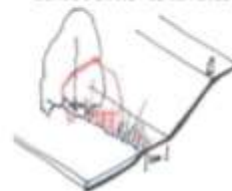


Chemin d'accès aux lieux de pêche
Sur crête de long de la Seine par exemple)
Stabilité - 3,5m de largeur

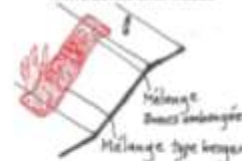
PLANTATION D'ARRUSTES DANS
LE BOISEMENT EXISTANT



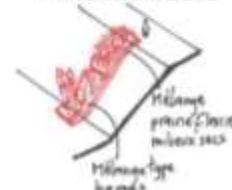
BOIS D'ÉTANG PEU IMPACTÉS



MIXTE ZONES OMBRAGÉES



MIXTE ZONES ENSOLEILLÉES



Visualisation 3D et éthique



MÉTHODOLOGIE

DONNÉES SOURCES :

Géoréférencement altimétrique :

- LIDAR Lambert 93 [précision centimétrique - maillage 1 point tout les 1m]
- Fichier géométre [précision centimétrique]

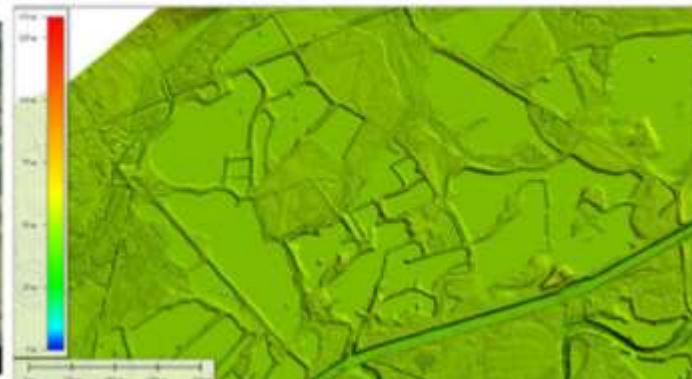
Géoréférencement orthométrique :

Ortho Lambert 93 - 16cm

Résolution des photographies :

Vue 1 : Drone Phantom 4 pro au capteur 1" résolution de 20 millions de pixels. Plage dynamique de 12 diaphragmes.

Vue 2 et 3 : Vues sol Google Streetview. Caméra placée à 2,75 m du sol.



La démarche paysagère

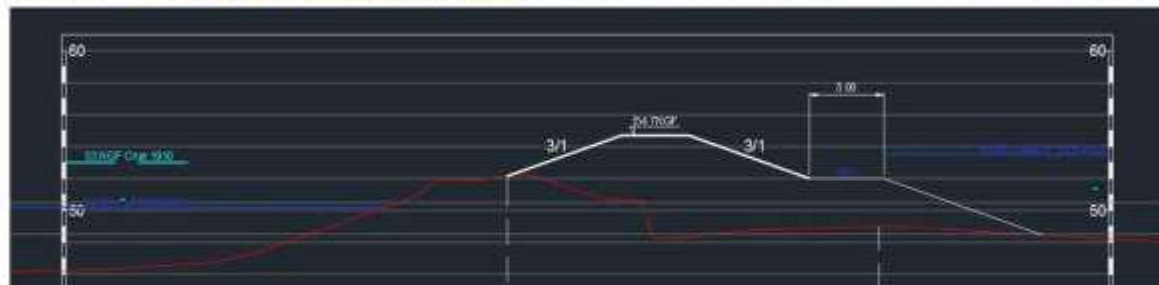
Visualisation 3D et éthique



PHOTO EXISTANTE 1



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE 1



COUPE LONGITUDINALE SUR MNT

Echelle

Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D
et éthique



La démarche paysagère

Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D et éthique

- Perception et géométrie de la digue



La démarche paysagère

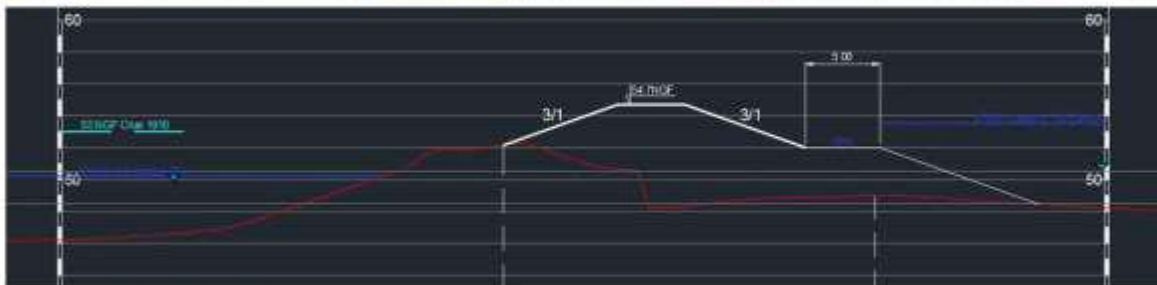
Visualisation 3D et éthique



PHOTO EXISTANTE 2



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE 2



COUPE LONGITUDINALE SUR MNT

Echelle

Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D
et éthique



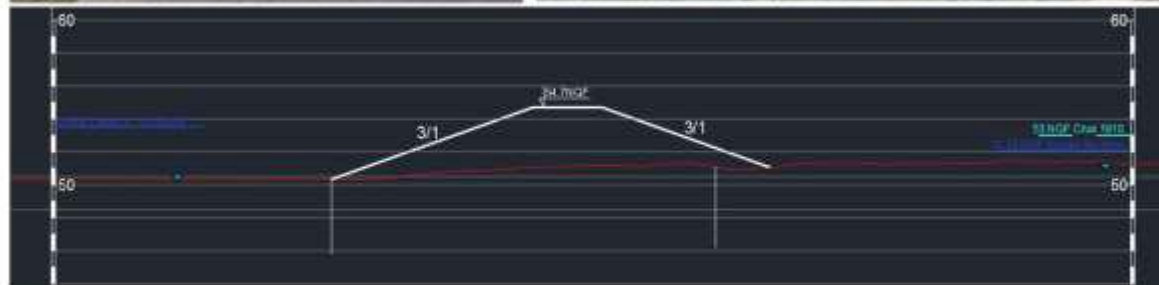
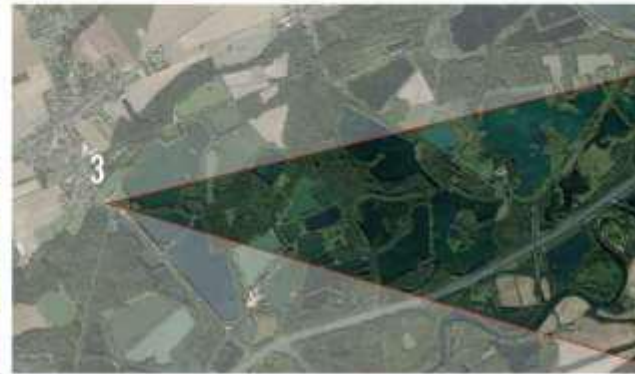
Visualisation 3D et éthique



PHOTO EXISTANTE 3



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE 3



COUPE LONGITUDINALE SUR MNT

Echelle

Visualisation 3D
et éthique



Visualisation 3D
et éthique



Accès – Entrée de ville de Chatenay





2. RÉFLEXION EN GROUPE SUR LES ACCÈS ET CIRCULATIONS

Atelier cartographique



Réflexion n°1

➔ Quelle circulation, sur quelle partie de digue (poids lourds, voitures, piétons, cycles...)?



Piétons



Vélos



Voitures



Poids Lourds / Engins agricoles



Chevaux

Réflexion n°2



➔ Quels accès vers l'intérieur du site pilote à maintenir ou à créer ?



Accès à l'intérieur du site

➔ Quels lieux de stationnement envisager ?



Parkings

Réflexion n°3



➔ Quelle circulation sur ces accès ?



Piétons



Vélos



Voitures



Poids Lourds / Engins agricoles



Chevaux

Réflexion n°4



- ➔ Quelle régulation de ces accès (public/privé)?
- ➔ Quel contrôle de la circulation automobile (sur la digue, sur les accès) ?



Accès privés à préserver

Organisation de l'atelier

⇒ **Sur la base du matériel fourni :**

- > Proposer les accès vers l'intérieur du site pilote utilisé et à maintenir,
- > Quelle circulation pour les accès,
- > Quelle régulation des accès : est-ce que je souhaite contrôler la circulation automobile à certains endroit (de la digue, des accès)
- >Quelle circulation, sur quelle partie de digue ? poids lourds, voiture, piétons, cycles....

⇒ Restitution des réflexions par un représentant par table



3. MISE EN COMMUN ET ECHANGES



CONCLUSION



Merci de votre attention

Contact: eptb@seinegrandslacs.fr

01 44 75 29 29